

CONDITIONS D'ADMISSION EN CMI

INTRODUCTION

Les étudiants admis en CMI doivent s'engager à suivre les enseignements correspondants en signant une charte d'engagement validé par les responsables du CMI.

ENTREE EN L1

Le recrutement, sélectif, se fait via la plateforme Parcoursup. A l'issue du S1, il est possible d'accéder au CMI en fonction des résultats au S1 et en en faisant la demande motivée. L'étudiant devra signer une charte d'engagement. Ce sont ses résultats en L1 qui conditionnent sa poursuite d'études dans le cursus (voir conditions de poursuite d'études).

ENTREE EN L2

ETUDIANTS EN PROVENANCE DE L1 D'AUTRES MENTIONS DE LICENCE OU AYANT FAIT LEURS ETUDES EN FRANCE OU A L'ETRANGER

Les étudiants inscrits en L1 dans d'autres mentions de licence peuvent demander leur intégration en L2 de CMI. Les candidatures sont étudiées par la commission de recrutement. Ce sont leurs résultats qui conditionneront leur intégration dans le cursus. Ils devront suivre les UE spécifiques au CMI de L1.

ETUDIANTS EN PROVENANCE DES IUT ET BTS DE LA SPECIALITE DE CMI

L'entrée en L2 d'un étudiant d'IUT ou BTS du domaine de la spécialité CMI peut être considérée comme une réorientation vers les études longues et donc permettre l'entrée dans le cursus après avis de la commission de recrutement. Ils devront suivre les UE spécifiques au CMI de L1.

AUTRES ETUDIANTS AYANT FAIT LEURS ETUDES EN FRANCE OU A L'ETRANGER

Les candidatures sont étudiées par la commission de recrutement sur la base du dossier étudiant.

ENTREE EN L3

ETUDIANTS EN PROVENANCE D'IUT DANS LA SPECIALITE DE CMI

Les étudiants ayant un avis favorable de poursuite d'études longues peuvent automatiquement intégrer le CMI.

La candidature des étudiants en provenance d'IUT n'ayant pas d'avis favorable et des étudiants provenant d'un BTS est étudiée par la commission de recrutement qui peut demander la validation d'UE particulières (UE à choix dans le cursus ou UE complémentaire hors cursus).

AUTRES ETUDIANTS AYANT FAIT LEURS ETUDES EN FRANCE OU A L'ETRANGER



Les candidatures sont étudiées par la commission de recrutement sur la base du dossier étudiant.

La commission de recrutement pourra exiger de certains étudiants de compléter leur formation par des UE des années antérieures afin de combler d'éventuelles lacunes au vu des modalités CMI requises à ce niveau.

CONDITIONS DE POURSUITE D'ÉTUDES EN CMI

INTRODUCTION

La poursuite d'études dans le Coursus Master en Ingénierie est soumise à certaines conditions. Un jury se réunit chaque année pour statuer sur la possibilité de poursuite d'études dans le cursus. Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et l'autorisation de poursuite en CMI est prononcée après délibération du jury.

Un principe général est l'absence de redoublement. Toutefois, dans le cas de problèmes particuliers avérés (exemples : maladie, problèmes personnels, ...), le jury pourra autoriser un étudiant à redoubler. Ce principe s'applique tout au long du cursus.

VALIDATION DU CMI 1ERE ANNEE, 2E ANNEE ET 3E ANNEE

L'absence d'année en licence et la non compensation en UE, dues à la spécificité de la licence flexible, conduit à la validation suivante :

- chaque année, 60 ECTS de la LFlex doivent être validés en appliquant les règles de la LFlex
- pour chacune de ces années de DU CMI, les 3 blocs composantes (bloc « Socle Scientifique » et « Compléments scientifiques », bloc « Spécialité » et bloc « OSEC ») intégrant les UE spécifiques au CMI doivent être individuellement validés avec une note minimale de 10. Les stages n'appartiennent à aucun bloc et sont validés séparément.

La poursuite d'étude en année N+1 est alors automatique.

VALIDATION DU CMI 4E ANNEE ET DU CMI 5E ANNEE

- L'année du master support doit être validée en appliquant les règles qui lui sont propres.
- Les blocs composantes (Bloc « Spécialité », bloc « OSEC » et « Compléments scientifiques ») constitutifs d'une année CMI (UE année master support + UE spécifiques au CMI) doivent être individuellement validés avec une note minimale de 10. Une note minimale de 6 doit être obtenue à chaque UE. Il n'y a pas de compensation possible entre les blocs constitutifs de l'année. Seule la compensation annuelle intra-bloc composante est autorisée. Les stages n'appartiennent à aucun bloc et sont validés séparément.
- Si un bloc composante n'est pas validé en 1ère session, les UE du bloc dont la note est inférieure à 10 font l'objet d'une 2e session. Les notes obtenues en 2e session ne remettent pas en cause la validation, en 1ère session, de l'année du master support.

CONDITIONS D'OBTENTION DU LABEL CMI

Les modalités d'obtention du label CMI sont les suivantes :

- Valider chaque année du cursus classique (licence et master)
- Valider chaque année du cursus CMI en appliquant les règles propres au cursus, moyenne supérieure ou égale à 10 dans chacun des ensembles d'UE suivants :
 - Socle scientifique
 - Spécialité
 - Compléments scientifiques
 - Ouverture sociétale, économique et culturelle
- Obtenir les certifications au Numérique (PIX et C2i-Métiers de l'ingénieur)
- Obtenir le TOEIC d'anglais (score min.785)
- Avoir effectué un stage d'au moins 3 mois ou un semestre d'études à l'étranger